



VILLE DU PLESSIS-TRÉVILLE

AVIS

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU PLESSIS-TREVISE SE RÉUNIRA EN SÉANCE PUBLIQUE

Sous la Présidence de Monsieur Didier DOUSSET, Maire,

MERCREDI 29 JUIN 2022 à 19h00
Hôtel de Ville du Plessis-Tréville

Ordre du jour :

- 1) Appel nominal et nomination d'un secrétaire de séance,
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2022,
- 3) Informations et communication des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- 2022-025 - Compte de gestion - Exercice 2021,
- 2022-026 - Compte administratif - Exercice 2021,
- 2022-027- Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France- Rapport d'utilisation 2021,
- 2022-028 - Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale - Rapport d'utilisation 2021,
- 2022-029 - Convention entre l'État et la Commune du Plessis-Tréville pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État,
- 2022-030 - Constitution d'un groupement de commande avec la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'une géothermie profonde sur les communes de Roissy en Brie, Emerainville, Pontault-Combault et Le Plessis-Tréville,
- 2022-031 - Adhésion de la Ville de Villiers-sur-Marne au Syndicat d'Action Foncière du Département du Val-de-Marne,
- 2022-032 - Saisine du Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne pour l'acquisition du lot n°1 de la copropriété horizontale sise 7 bis avenue Georges Foureau et 42 avenue du Tramway cadastré AC 300 d'une superficie de 728 m²,
- 2022-033 - Saisine du Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne pour l'acquisition du lot n°2 de la copropriété horizontale sise 7 bis avenue Georges Foureau et 42 avenue du Tramway cadastré AC 300 d'une superficie de 728 m²,
- 2022-034 - Autorisation donnée au Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne afin de signer un avenant à la promesse de vente au profit de la société SEQENS portant sur l'acquisition des biens sis, 7 bis avenue Georges Foureau et 42 avenue du Tramway cadastrés AC 300 d'une superficie de 728 m²,
- 2022-035 - Garantie d'emprunt au profit de la Société Immobilière 3F pour la réalisation de 24 logements locatifs sis 113-115 Avenue Maurice Berteaux,
- 2022-036 - Garantie d'emprunt au profit de la Société Immobilière 3F pour l'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs sis 40/42 Avenue avenue Maurice Berteaux,

- 2022-037 - Règlement définissant le nouveau fonctionnement des études surveillées à partir de la rentrée scolaire 2022-2023,
- 2022-038 - Tarification des études surveillées à partir de la rentrée scolaire 2022-2023,
- 2022-039 - Fixation au plafond réglementaire des taux de rémunération des enseignants et directeurs d'école maternelle et élémentaire exerçant des services d'enseignement, d'études surveillées et de surveillance pour le compte de la ville,
- 2022-040 - Fixation du taux de rémunération du personnel vacataire non enseignant recruté dans le cadre des études surveillées.,
- 2022-041 - Convention de mise en commun du service hygiène publique entre l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir et la Commune du Plessis-Trévisé.,
- 2022-042 - Convention de gestion transitoire de services nécessaires à l'exercice de la compétence relative à la construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial : école de musique,
- 2022-043 - Création d'un Comité Social Territorial,
- 2022-044 - Création de postes au tableau des effectifs,
- 2022-045 - Convention avec Tremplin 94 SOS femmes et les villes de La Queue-en-Brie, Ormesson-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne pour l'accueil des femmes victimes de violences conjugales,
- 2022-046 - Adhésion au dispositif Voisins Vigilants à partir de 2023,
- 2022-047 - Convention cadre avec ENEDIS destinée à permettre la possibilité de poser des fourreaux pour la fibre ville,
- 2022-048 - Convention avec Orange pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques avenue de la Maréchale entre les avenues Duc de Trévisé et Delubac,
- 2022-049 - Convention d'occupation temporaire avec la Société Française de Distribution d'Eau-Véolia Eau (SFDE) destinée au déploiement de dispositifs de télérelevés pour le service public de distribution d'eau potable,

Questions diverses.

Le Maire,



Didier DOUSSET
Conseiller métropolitain

à la métropole du Grand Paris